# AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
## PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-004

**Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ), dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus)**

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3003 073, a adopté lors d'une séance tenue le 14 mars 2017, le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-004 lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le jeudi 30 mars 2017 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est,** à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

QUE l'objet de ce projet de règlement vise une révision de la portée territoriale de la section 13 relative au parcours riverain de Pointe-aux-Trembles et la création d'une nouvelle section de PIIA visant spécifiquement les travaux d'agrandissement ou de transformation des bâtiments jumelés.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës, soit celles des arrondissements d'Anjou et de Montréal-Nord.

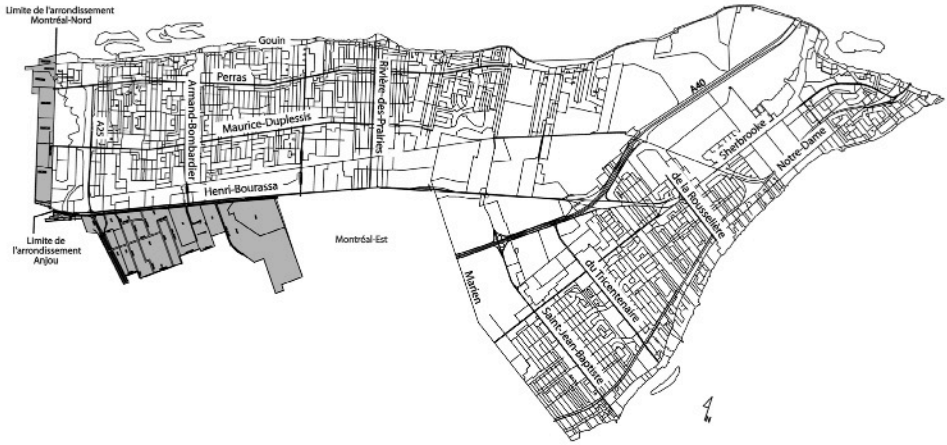


QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration de l'ensemble du territoire de l'arrondissement et des zones contiguës des autres arrondissements sont disponibles pour consultation à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Ils sont également disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement de Montréal-Nord situé au 4243, rue de Charleroi ainsi qu'à la mairie d'arrondissement d'Anjou située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine durant leurs heures d'ouverture respectives.

Montréal, le 21 mars 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : *ville.montreal.qc.ca/rdp-pat*